

Avis Public



ARRONDISSEMENT ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de sa séance tenue le 3 mai 2011, les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous:

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-097**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Festival ukrainien* », qui aura lieu sur le site du parc de l'Ukraine le 9 septembre 2011, entre 16 h et 23 h, le 10 septembre 2011 entre 10 h et 23 h et le 11 septembre 2011 entre 10 h et 19 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-098**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture, de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public aux dates et endroits spécifiés aux autorisations, dans le cadre de l'événement « *Festival ukrainien* », en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-099**, permettant la fermeture temporaire de voies publiques désignées, du 10 septembre 2011, 7 h, au 11 septembre 2011, 19 h, dans le cadre de l'événement « *Festival ukrainien* », en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-100**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Festival Jeunesse Envolée* », qui aura lieu sur le site du parc Molson, section est, les 16 et 17 septembre 2011, entre 16 h et 21 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-101**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques sur le site du parc Molson, dans le cadre de l'événement « *Festival Jeunesse Envolée* », qui se tiendra les 16 et 17 septembre 2011, entre 16 h et 21 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de, 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 31 mai 2011,

M^c Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement